



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 avril 2024 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2024-02-28
525, rang des Irlandais

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 525, rang des Irlandais (lot 6 041 307) dans la zone A-5 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Autoriser la création d'un lot dont la profondeur est de 62.42 mètres.

Le règlement de lotissement prévoit à l'article 3.9 que la profondeur minimale d'un terrain situé à proximité d'un cours d'eau est de 75 mètres.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 7^e jour du mois de mars 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière